

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ■ Première nationale, hier après-midi, dans les locaux d'ATULAM, à Jarnages

CRAMCO et Conseil régional s'engagent

Dans le secteur bois, ATULAM, à Jarnages, s'investit dans la santé et la sécurité au travail. La PME creusoise a accueilli, hier, la signature d'un partenariat constituant une première nationale.

Pascal Larcher

pascal.larcher@centrefrance.com

Fabriquant des portes et fenêtres en bois sur mesure, sur la commune de Jarnages, dans la Creuse, ATULAM, PME exemplaire en la matière (*), a été choisie pour accueillir une première nationale en matière de sécurité et de santé au travail.

Une convention de partenariat a été signée entre la Caisse régionale d'assurance-maladie du Centre-Ouest (CRAMCO) et le Conseil régional du Limousin, qui s'engagent dans une démarche commune de prévention des risques professionnels et d'amélioration permanente des conditions de travail.

Des conseils et une participation financière pour les entreprises

« C'est la première convention du genre entre une CRAM et une région autour d'une préoccupation commune, la santé au travail », souligne Martine François, présidente du Conseil régional.



VISITE. Le PDG, Xavier Lecompte, explique à Jean-Paul Denanot, Martine François et de nombreuses autres personnalités comment ATULAM a investi pour améliorer les conditions de travail de ses salariés.

convention est une première en France ; le Limousin innove. Mieux vaut prévenir que guérir ; il faut mesurer le coût de l'acci-

président du Conseil régional.

Une telle convention, signée pour un an, reconductible, prévoit une mutualisation des

L'objectif d'un tel partenariat vise à sensibiliser les chefs d'entreprises en vue d'améliorer la sécurité d'utilisation des machi-

de former et informer chefs d'entreprises, délégués du personnel et salariés, entre autres. L'entreprise intéressée sera ainsi accompagnée par des conseils fournis par des prestataires qualifiés et par un soutien aux investissements matériels et immobiliers (contrats de prévention, sessions de formation, aides financières). ■

(*) Deux contrats de prévention ont été passés avec la CRAM ; un CHSCT a été créé.

ATULAM

CRÉATION ■ L'atelier familial de menuiserie marchoise est créé en 1965. Il devient ATULAM en 1974.

SPÉCIALISATION ■ ATULAM se spécialise dans la fabrication sur mesure des portes et fenêtres en 1991.

EXTENSION ■ En 5 ans, avec un investissement de 3,5 M d'euros, l'entreprise a doublé sa superficie, qui s'étend sur 5.000 mètres carrés.

EMPLOI ■ L'entreprise employait 21 personnes en 1996. 77 personnes travaillent actuellement dans le secteur bois.

CHIFFRE D'AFFAIRES ■ Le chiffre d'affaires d'ATULAM est passé en quelques années de 1,45 M d'euros à plus de 8 M d'euros.

CLIENTS ■ Iso France réalise 90 % du chiffre d'affaires, en 1997. Désormais, l'entreprise creusoise a 450 clients. Elle

a été signée entre la Caisse régionale d'assurance-maladie du Centre-Ouest (CRAMCO) et le Conseil régional du Limousin, qui s'engagent dans une démarche commune de prévention des risques professionnels et d'amélioration permanente des conditions de travail.

Des conseils et une participation financière pour les entreprises

« C'est la première convention du genre entre une CRAM et une région autour d'une préoccupation commune, la santé au travail », souligne Martine François, directrice d'une CRAMCO soucieuse de favoriser le développement économique durable, dont la prévention en entreprise est un axe majeur. « Cette



VISITE. Le PDG, Xavier Lecompte, explique à Jean-Paul Denot, Martine François et de nombreuses autres personnalités comment ATULAM a investi pour améliorer les conditions de travail de ses salariés.

convention est une première en France ; le Limousin innove. Mieux vaut prévenir que guérir ; il faut mesurer le coût de l'accident du travail pour mesurer combien la prévention est peu chère. Xavier Lecompte (PDG d'ATULAM) l'a bien compris », se félicite Jean-Paul Denot,

président du Conseil régional.

Une telle convention, signée pour un an, reconductible, prévoit une mutualisation des outils, des connaissances et des informations ; la mise en œuvre d'outils communs ; l'élaboration conjointe d'un dispositif d'évaluation des actions engagées.

L'objectif d'un tel partenariat vise à sensibiliser les chefs d'entreprises en vue d'améliorer la sécurité d'utilisation des machines ; d'organiser et aménager les postes de travail en vue de diminuer le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles ; d'améliorer les conditions de travail du personnel ;

se spécialise dans la fabrication sur mesure des portes et fenêtres en 1991.

EXTENSION ■ En 5 ans, avec un investissement de 3,5 M d'euros, l'entreprise a doublé sa superficie, qui s'étend sur 5.000 mètres carrés.

EMPLOI ■ L'entreprise employait 21 personnes en 1996. 77 personnes travaillent actuellement dans le secteur bois.

CHIFFRE D'AFFAIRES ■ Le chiffre d'affaires d'ATULAM est passé en quelques années de 1,45 M d'euros à plus de 8 M d'euros.

CLIENTS ■ Iso France réalise 90 % du chiffre d'affaires, en 1997. Désormais, l'entreprise creusoise a 450 clients. Elle exporte en Suisse, Luxembourg, Allemagne, Belgique.

OBJECTIF ■ Son PDG souhaite faire d'ATULAM une entreprise HQE.

TROIS ENJEUX MAJEURS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL TMS, conduite routière et cancers professionnels visés par la CRAMCO

L'action de la CRAMCO porte notamment sur trois enjeux majeurs de la santé au travail.

Troubles musculo squelettiques. Plus de 80 % des maladies professionnelles sont liées aux affections des articulations, les TMS

Le risque routier. Les actions de la CRACO ont permis aux entreprises d'intégrer cette problématique dans leurs actions de prévention en participant à des « clubs entreprises » (133 entre-

prises en 2007, 52 en Limousin, 81 en Poitou-Charentes), par la déclinaison des préconisations faites, par la mise en œuvre des outils méthodologiques et le suivi de stages de formation.

Les cancers professionnels. Les travaux réalisés dans ce domaine ont été renforcés. La CRAM s'est attachée aux actions de prévention liées à la silicose. Vingt ateliers de porcelaine ont bénéficié d'une action d'évaluation à l'exposition de la silice, en 2007. ■

SOLUTIONS TECHNIQUES ■ Conditions de manutention améliorées

Le dos des salariés mieux préservé

Suite aux conseils d'experts et aux moyens incitatifs proposés par la CRAMCO (contrat de prévention, entre autres), ATULAM a mis en place des solutions techniques.

Cela en particulier dans le domaine des manutentions de charges lourdes, qui garantissent un excellent niveau de prévention. Résultat, une baisse significative des plaintes d'opérateurs et des arrêts de travail concernant les problèmes de dos, alors que le nombre d'heures travaillées et l'effectif ont augmenté. ■



POSTE DE TRAVAIL. L'entreprise jarnacoise veille au confort de son personnel.